



Centre d'Enseignement
Supérieur pour Adultes

Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes

Rue de Courcelles, 10 à 6044 ROUX

Tél : 071/45.11.08

Fax : 071/45.53.63

mail : cesa@cesa.be

Matricule : 5.355.007

Examen d'admission dans le cadre du Bachelier de spécialisation en psychopathologie

Qui doit présenter cet examen d'admission ?

Toute personne désireuse d'entamer la spécialisation et qui ne possède pas un diplôme de bachelier ou grade équivalent de la catégorie paramédicale, sociale ou pédagogique.

Pourquoi un examen d'admission ?

L'examen d'admission va permettre de vérifier, avant l'entrée en formation, que la personne qui n'a pas les titres requis a bien les capacités nécessaires (voir ci-dessous) pour entrer dans le Bachelier de spécialisation en psychopathologie.

Acquis d'apprentissage repris dans le dossier pédagogique :

Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psychosocio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,

- ◆ présenter une problématique visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé ;
- ◆ décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
 - ◆ droit et législation des secteurs concernés,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,
 - ◆ sciences fondamentales,
 - ◆ éducation à la santé ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- ◆ proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;
- ◆ établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;
- ◆ situer sa réflexion dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes...).

Comment se passe concrètement la vérification des acquis d'apprentissage préalables requis à l'entrée en formation ?

La vérification des acquis d'apprentissage repris ci-dessus se fera lors d'un entretien oral d'environ une demi-heure avec deux enseignants du Bachelier de spécialisation en psychopathologie.

Afin de préparer cet entretien oral, nous vous proposons ci-après une situation psycho-socio-éducative et vous posons des questions en lien avec celle-ci.

Vous préparez ces questions à domicile, de manière individuelle, en vous aidant des apports ou recherches nécessaires (certains devant aller chercher des compléments d'informations, d'autres devant approfondir certains domaines, ...). Le résultat de votre travail écrit (maximum 2 pages) servira de base à la rencontre orale qui sera évaluée selon les critères décrits plus loin (Fiche d'évaluation).

Veillez à rester concis et précis dans votre écrit afin de favoriser au maximum le temps d'échange oral avec les professeurs.

Les modalités pratiques

Vous vous présenterez le mardi 6 septembre 2016 à 14 h sur le site du CESA à Uccle avec le questionnaire (ci-dessous) complété et vous vous entretendrez avec les enseignants. Il est évident que les professeurs veilleront à vous permettre de compléter oralement, si nécessaire, les éléments que vous avez préparés préalablement par écrit.

Un conseil des études se réunira ensuite pour délibérer sur les examens d'admission et vous serez informé de la possibilité ou pas d'entamer la formation dès le 8 septembre.

Pour des raisons administratives, nous reprendrons vos documents écrits préparatoires.

Document préparatoire à compléter : Situation à traiter et questions

Préalables : Il s'agit d'une situation fictive mais qui repose néanmoins sur des éléments réels de pratique professionnelle.

Comme il s'agit d'une situation visant à vérifier que les étudiants disposent bien des acquis d'apprentissage préalables requis pour la spécialisation en psychopathologie, aucune information concernant la pathologie elle-même (diagnostic) n'est proposée puisqu'en effet, c'est durant la formation que seront dispensés les cours permettant d'aborder ces questions. Les candidats sont donc invités à ne pas traiter la situation sous cet angle.

Situation

Monsieur X, 25ans, se présente pour une candidature dans un centre de jour thérapeutique de revalidation psychosociale. Il est hospitalisé depuis plusieurs mois et est sortant. Il demande un rendez-vous d'admission.

Lors de l'entretien d'admission, M.X. est accompagné de l'assistant social de l'hôpital psychiatrique où M.X séjourne. M.X. dit d'emblée ne pas comprendre pourquoi il est hospitalisé ni pourquoi il doit venir dans un centre de jour, son souhait à lui étant de rester toute la journée chez lui à écouter de la musique ou alors de vivre seul en appartement et de trouver un travail.

L'assistant social intervient au cours de l'entretien pour nous informer qu'en fait M.X. ne pourra retourner chez son père qu'à la condition expresse qu'il trouve une occupation de journée car il travaille et ne veut pas laisser son fils seul à la maison.

Le père transmet également que M.X est issu d'une fratrie de 4 garçons dont il est l'aîné et que sa mère est décédée alors qu'il était adolescent et qu'il vit depuis lors avec lui. Depuis quelques temps, le père vit également avec sa nouvelle compagne.

Selon la procédure habituelle, les explications concernant le fonctionnement du centre sont données et, vu que M.X reste candidat, une journée d'essai est fixée lui permettant de vérifier que le centre lui convient. Pour l'équipe du centre de jour, la journée d'essai permet aussi de vérifier que le type de prise en charge et d'accompagnement du centre est adéquat pour le candidat et qu'il pourra s'intégrer au groupe des patients déjà pris en charge et être intégré par ceux-ci.

Lors de la journée d'essai de M.X., l'équipe note que M.X. rentre peu en contact avec les autres et que lorsqu'il le fait, il parle en anglais, allemand, italien, néerlandais aux autres. Au cours de la journée, il a principalement écouté « *sa musique* », les écouteurs sur les oreilles. Il est encore noté que le groupe a été quelque peu interpellé (certains patients ont dits qu'ils étaient inquiets ou apeurés) par les attitudes de M.X qui s'est mis brusquement et à plusieurs reprises au cours de la journée à jouer d'un instrument imaginaire en faisant de grands gestes.

Il déclare aussi, aux uns « *qu'ils feraient mieux de rentrer chez eux dans leur pays* » ou aux autres « *qu'ils ressemblent à des gnomes* » mais accepte néanmoins facilement les remarques de l'équipe même s'il ne semble pas comprendre pourquoi de telles remarques lui sont faites car il ne comprend pas « *ce qui ne va pas* » dans ses attitudes ou ses déclarations. Il semble montrer une incompréhension totale de « l'autre » et les sentiments d'empathie lui semblent inconnus.

Au terme de sa journée d'essai, M.X. maintient sa candidature tout en répétant qu'il ne voit pas la nécessité pour lui de fréquenter un centre de jour et qu'il préférerait aller travailler pour gagner de l'argent et « *avoir une situation* » mais qu'il accepte néanmoins d'y venir parce que cela lui permettra de « *fonctionner* »

L'équipe pluridisciplinaire, après débat en réunion, accepte la candidature de M.X. malgré les difficultés qui se profilent quant à son intégration au sein du groupe ou quant à sa prise en charge personnelle.

Mais, comme M.X. maintient qu'il se sent obligé de venir et qu'il ne comprend pas le sens de cette obligation, l'équipe souhaite qu'une rencontre préalable à son entrée soit organisée avec lui, des représentants du centre, les soignants de l'hôpital et son entourage familial, pour préciser ce qui est exigé du centre et imposé à M.X. et en connaître un peu plus sur le patient.

Cette rencontre se déroule à l'hôpital, en présence du patient, du médecin et de l'assistant social du service, de deux membres de l'équipe thérapeutique du centre de jour ainsi que du père de M.X. et de la compagne du père.

Lors de cette rencontre, il devient évident que la famille de M.X. est « à bout », que le père et la belle-mère souhaitent « vivre une vie correcte » mais qu'avec M.X. cela ne leur semble plus possible. Le père comprend bien que son fils n'est que peu conscient de son problème psychologique mais l'absence d'empathie de son fils à son égard et à celui de sa compagne le blesse et l'épuise.

Au cours de cet entretien, le père nous informe que ses autres fils sont partis vivre à l'étranger chez un oncle et qu'il ne reste donc que M.X. à la maison. Pour le père, seule l'hospitalisation de M.X. est envisageable comme solution car il a déjà été en internat dans un centre résidentiel mais cela s'est soldé par un échec puisque M.X. a été renvoyé assez rapidement et sans possibilité de retour.

M.X. ne dispose, en propre, d'aucune ressource financière et dépend donc, sur ce plan, totalement de son père qui a un revenu moyen.

Informations générales complémentaires, contexte institutionnel, partenariats potentiels :

Pour information, sur le plan institutionnel, le fonctionnement et le type de traitement du centre de jour de revalidation psychosociale, dont il est question, impose que le patient soit demandeur de sa prise en charge.

C'est pourquoi, de manière habituelle, lorsqu'il y a contrainte de soins, une rencontre préalable avec les personnes représentant cette contrainte est toujours organisée et se déroule en présence du patient afin de préciser les contraintes et déterminer la marge de manœuvre et l'autonomie de choix dont le patient dispose.

Par exemple, lorsque la fréquentation d'un centre de jour est imposée par une décision de justice, celle-ci ne détermine pas nécessairement le nom du centre, le choix du centre revenant au patient.

Il faut encore noter qu'en ce qui concerne les contraintes, il peut s'agir de contraintes légales (mise en observation ou de libération sous condition dans le cadre d'une mesure de défense sociale) mais aussi d'exigences des familles ou des lieux de résidence comme, par exemple, les initiatives d'habitations protégées.

Il existe de nombreux partenariats potentiels sur le territoire proche du centre de jour et du domicile du patient, comme des centres de santé mentale, des initiatives d'habitations protégées, plusieurs centres de revalidation psychosociale (jour, nuit, jour et nuit), des maisons de jeunes, CPAS, des centres d'action sociale globale, une équipe mobile de crise, une équipe mobile d'accompagnements de longue durée, un hôpital psychiatrique, un hôpital général ayant un service psychiatrique, un accompagnement emploi pour personnes ayant des problèmes psychiatriques, des associations d'usagers, des associations de proches, un CPAS, etc.

A savoir aussi qu'il n'est administrativement pas possible de cumuler, pour un même patient, une prise en charge dans deux centres de revalidation psychosociale ni de cumuler des prises en charge dans un hôpital et en centre de revalidation psychosociale.

Questions à préparer en vue de la présentation orale

Dans le respect du cadre déontologique, au départ de la situation décrite ci-dessus:

- 1. Enoncer succinctement la ou les problématique(s) contenue(s) dans la situation :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

